

La Canadienne, plus de 400 ans d'histoire

Par :

Diane Allard M.Sc., agronome
Direction régionale de la Capitale-Nationale
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Et :

Guy D. Lapointe agronome
Direction du développement et des initiatives économiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mars 2012

La Canadienne

Cette race unique a une importance patrimoniale considérable pour le Québec, mais aussi pour la France dont elle est issue et dont elle représente un type d'animal disparu, présent aux XVII^e et XVIII^e siècles et sans doute encore au XIX^e siècle, très certainement à la limite de la Bretagne et de la Normandie. Pussions-nous, avec les Québécois qui l'ont conservée et améliorée, l'aider à se perpétuer dans toute son intégrité.

Laurent Avon, Institut de l'Élevage, Département Génétique. 3 décembre 2007.

Note au lecteur

Dans les pages suivantes, vous verrez plusieurs passages extraits de documents ayant été écrits il y a plus de 100 ans. Nous avons préservé les textes et citations dans leur intégrité afin de respecter les auteurs et les façons d'écrire de l'époque. Aucune correction (selon les normes actuelles du français écrit) n'a donc été faite dans la partie historique du document.

Les photos reproduites dans ce document proviennent du Fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et elles ont été prises sur le site Internet « Bibliothèque et Archives nationales du Québec » (BAnQ).

Table des matières

Note au lecteur.....	2
Introduction	4
Historique de la vache de race Canadienne	5
Quelques faits et dates à retenir	8
La situation actuelle	12
La Canadienne, la race qui revitalise des régions	13
Description des fromages.....	14
Le regroupement de gestion et de valorisation des fromages de vaches de race Canadienne.....	15
La vache historique et la vache productive : une seule et même vache.....	15
Les orientations et les priorités du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral en matière d'agriculture	16
Le MAPAQ et « Le livre vert pour une politique bioalimentaire ».....	16
Les priorités scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) :	17
Conclusion	19
Références :.....	20
Annexe 1- Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoo-génétiques (texte original sans correction).....	22
Annexe 2- Information provenant du document de la FAO (texte original sans correction)	27

Introduction

La race de vaches laitières la plus ancienne en sol nord-américain est la race Canadienne, les premiers sujets ayant contribué à la façonner étant arrivés au début de la colonisation. Utilisés pendant plusieurs siècles sans croisement externe à la race, les bovins canadiens ont été graduellement délaissés à la faveur de vaches de plus gros gabarits et ayant la capacité de produire une plus grande quantité de lait.

Au niveau mondial, la préservation et la diversité des ressources génétiques retiennent fortement l'attention des scientifiques et des gouvernants. Dans plusieurs pays, des chercheurs travaillent à éviter la disparition de populations animales à effectifs réduits. Plusieurs races ont ainsi pu être sauvées, mais il faut continuer cette veille et travailler à préserver ces populations importantes pour la sauvegarde du patrimoine génétique mondial.

La race bovine Canadienne fait partie des populations à effectifs réduits. Dans le but d'augmenter sa production, elle a été croisée à tel point qu'elle a failli disparaître. Il faut maintenant faire les efforts nécessaires pour préserver cette race bovine qui est la seule race bovine faisant partie de notre patrimoine agricole québécois, et de ce fait, représente une ressource génétique à sauvegarder, en plus qu'elle offre un potentiel de rentabilité intéressant lorsqu'utilisée pour ses qualités propres.



Vache Canadienne grande championne à Saint-Hyacinthe/François Fleury - 1943

Historique de la vache de race Canadienne

Dans le document « Histoire de la Race Bovine Canadienne » publié par La Bonne Terre en 1940, on note que : « L'histoire nous rapporte que dès 1541 Jacques Cartier dirigeait vers le Canada une cargaison de Bovins qui avait été chargée à Saint-Malo, en Bretagne.

On souligne même que : La première importation certaine de bestiaux fut faite par le Baron de Léry en 1538. Or cette expédition était partie de Honfleur en Normandie et l'histoire ne dit pas du tout qu'on se soit arrêté en route pour prendre des bestiaux. Donc les animaux importés étaient des Normands. À mesure que se développait notre pays, on songea à augmenter son cheptel animal, de sorte que cette importation fut suivie d'autres dont les plus importantes furent : celle de 1601 par M. de Poutrincourt; celle de 1608 par Champlain et celle de 1660 par Colbert, ministre de France que le Roi Louis XIV avait chargé d'envoyer au Canada un contingent des meilleurs bovins laitiers de Normandie et de Bretagne ». On retrouve d'ailleurs une partie de cette information dans un autre document. En effet, selon « Le patrimoine agricole et horticole au Québec » publié par la Commission des biens culturels du Québec en 1984, l'arrivée des premières vaches en Amérique, qui sont en fait des vaches provenant de la Normandie, se situe de 1608 à 1610. Samuel de Champlain en fait alors une importation régulière. À compter de 1660, le ministre Colbert fait parvenir en Nouvelle-France quelques bons sujets d'origine normande et bretonne. En 1667, le cheptel bovin s'élève à 3107 têtes. Ces statistiques établissent nettement que le bétail apporté faisait souche : l'absence d'autres remarques indique bien que les animaux importés s'adaptaient normalement aux conditions de notre climat.

Durant les deux siècles qui vont suivre, les bovins canadiens, périodiquement accrus par l'arrivée de nouveaux contingents, se multiplient entre eux, à l'exclusion de toute autre race. Face aux rudes conditions climatiques, à une nourriture frugale et à un minimum de soins, ils développent une rusticité remarquable. Au début du 19^e siècle, la totalité du bétail canadien est encore exempte de sang étranger. Une sélection naturelle s'est opérée et les plus forts sujets ont survécu.

Dans le Journal d'Agriculture de 1844, qui parle du « Traité d'agriculture » du Dr Low, on note : « Nous avons eu, nous-mêmes, et nous avons souvent vu des vaches de pure race Canadienne aussi bien faites qu'on peut le désirer. On n'a jamais donné à l'amélioration de cette race l'attention qu'elle méritait, et si on l'avait fait, on en aurait retiré pour ce pays un assortiment de laiterie recommandable dans tous les rapports ». Un an plus tard, dans le Journal d'agriculture canadien, édition anglaise, à propos du rapport de l'Exposition de Montréal les 1^{er} et 2 octobre 1845 : « Nous sommes peinés de voir aussi négligé la belle race de bétail canadien, parce que nous sommes sûrs que ces animaux peuvent être améliorés de manière à constituer la race la plus adaptative, la plus utile et la plus profitable au Canada. La vraie manière d'améliorer les animaux indigènes de n'importe quel pays, c'est par le choix de deux reproducteurs mâle et femelle : n'élever qu'avec ceux-ci et augmenter le poids par des soins excellents jusqu'au point requis. C'est une bien meilleure méthode d'amélioration que l'introduction d'une race d'animaux qui est trop grande

pour le soin que les fermiers ordinaires peuvent lui donner, comme c'est le cas général pour l'agriculture canadienne.... Les animaux de grandes tailles qui deviennent plus petits à cause de soins sont bien les animaux les moins profitables qu'un cultivateur peut avoir à garder ».

Dès 1857, soit trente ans après son arrivée de l'Écosse, la vache de race Ayrshire, plus grosse que la Canadienne, est devenue la meilleure vache en valeur absolue et on recommande le croisement de la vache Canadienne avec la vache Ayrshire. La Chambre d'agriculture favorise même les sociétés de comté qui importent des animaux étrangers. Les croisements d'« implantation » et de « substitution » avec la Canadienne, faits d'une façon continue et au hasard des circonstances conduisent nécessairement à la transformation radicale du type des animaux-souches.

Dès 1880, M. Édouard-A. Barnard ameute l'opinion publique et fait campagne pour la réhabilitation et l'amélioration de la Canadienne, alors qu'on évalue à 75% le bétail Canadien encore de race pure. Il reçoit l'appui de Jean-Charles Chapais, sous-commissaire à l'Agriculture, de Siméon Lesage et du vétérinaire Joseph-Alphonse Couture.

En 1885, M. Barnard tente d'améliorer la Canadienne avec des taureaux Jersey alors que J.-A. Couture tente de le faire avec de la sélection des meilleurs sujets. C'est d'ailleurs le Dr J.-A. Couture qui fonde la Société des éleveurs de bovins canadiens en 1895 et en sera le premier secrétaire pendant plus de 28 ans.



Docteur J.A. Couture, société des éleveurs/Roland Charuest - 1946

Dans son « Traité sur l'Élevage et les Maladies des Animaux », édité en 1882, le Dr Couture dit : « Notre petite vache est effroyablement rustique, elle vit de rien, un peu de paille et de foin en hiver, de très mauvais pâturages en été; l'automne elle vit de je ne sais quoi ». « La vache Canadienne tient bien son lait, elle en donne souvent d'un veau à l'autre ».

En 1886, le « Journal d'Agriculture » de Québec, publiait une lettre provenant de Les Hubits, Guernesey, et datée du 21 mars 1886 à propos de notre bétail indigène (lettre adressé au Dr J.-A Couture par M. Henri Boland). « Mon cher confrère, malheureusement des croisements peu explicables avec des races anglaises ont amoindries leurs qualités originelles sans rien leur donner des avantages des reproducteurs introduits sous prétexte d'améliorer la race... Il est hors de tout doute que pour réussir il fallait aller chercher un sang nouveau dans les races similaires et de la même source (Jersey et Guernesey) qui remplissent ces conditions et se soient, grâce à l'isolement de ces pays au sein des eaux, conservées dans toute leur pureté ».

Dans le Journal d'agriculture de 1889 le Dr J.-A Couture cite : « On les trouve en abondance dans le comté de Charlevoix où il n'y a que ça. Là, on peut aller les yeux fermés acheter une vache et être sûre que c'est une Canadienne pur sang. Le comté de Kamouraska abonde en animaux de race Canadienne, mais la couleur n'est pas la même que celle de Charlevoix... une bonne note en faveur de ces vaches c'est qu'elles sont grosses. Cela s'explique par la plus grande richesse des pâturages et par les meilleurs soins qu'on a donnés aux animaux ».

En 1908, l'ex ministre de l'Agriculture du Canada, Sydney Fisher, lui-même producteur, déclare : « Je suis un éleveur de Guernesey, race qui me donne satisfaction. Les Ayrshire, les Jersey, les Holstein sont d'excellentes vaches laitières, et chacune d'elles peut, dans certaines circonstances, être plus profitable que les autres. Mais je n'hésite pas à dire que, pour la production de beurre, la vache Canadienne est de beaucoup la plus profitable de toutes les races de l'univers. Ce n'est pas peu dire. Améliorons notre vache Canadienne : pratiquons la sélection; ne gardons que les meilleures laitières; choisissons pour mettre à la tête de nos troupeaux des reproducteurs descendants de très bonnes laitières; cette sélection, jointe à de meilleurs soins, contribuera, après quelques générations, à faire de notre petite vache Canadienne une très bonne laitière ».

Durant les années 1940, le ministre de l'Agriculture, se livrant à une activité de favoritisme, fait acheter des vaches de race Holstein de la région de Montréal pour soutenir la colonisation du Témiscouata. Ces bêtes, préalablement nourries à la luzerne et aux produits ensilés dans des enclos, furent d'aucune utilité rendues sur place. Elles refusèrent de se nourrir et de se reproduire. En moins de 3 ans, c'était très évident : seule la vache Canadienne pouvait bien vivre dans ces conditions. Si petite soit-elle, la Canadienne est également reconnue pour sa très forte fertilité et son excellent instinct maternel. Elle est aussi fort docile; on la surnommait autrefois « la vache du curé ». Et bien que sa production laitière soit moins importante que celle de la Holstein, la Canadienne connaît une lactation facile et offre le lait le plus riche en gras, contenant des protéines originales. (Le patrimoine agricole et horticole du Québec).

Quelques faits et dates à retenir

En **1886**, le premier registre généalogique pour les bovins canadiens est créé.

Dans les années **1890**, parmi toutes les races laitières présentes au Canada, la Canadienne se révèle la productrice de beurre la plus rentable.

En **1901**, à la « Buffalo expo » la vache de race Canadienne se mérite le titre de productrice laitière la plus économique.

Dans les années **1930** :

- Bernier 2C, propriété de M. Adrien Morin, devient la première vache canadienne à obtenir la médaille d'or du concours de production de longue durée avec 100 000 lb de lait et 4.500 de gras de beurre.
- Madeleine du parc 8H 12849 produisait 14 343 lb de lait et 598 lb de gras.
- Denis 14F se classait premier au niveau d'un concours de toutes les races à l'Expo de Québec. Ultra séduisant, son fils répéta l'exploit de son père en 1934, ce dernier étant connu comme le plus grand « raceur ».

En **1940**, le nouveau premier ministre et ministre de l'Agriculture, l'agronome Joseph-Adélarde Godbout procède à un changement de direction à Deschambault. L'agronome André A. St-Pierre quitte l'École de laiterie de St-Hyacinthe et vient diriger la Ferme-école de Deschambault.



Troupeau de la Ferme-école provinciale de Deschambault/Omer Beaudoin - 1948

Dès son entrée en fonction, André A. St-Pierre rapatrie de St-Hyacinthe les 80 bovins de race Canadienne, ce qui augmente à 120 le troupeau présent à Deschambault. Au fil du temps, la ferme-école deviendra le haut lieu de l'amélioration génétique des bovins laitiers de race Canadienne et on y produira de nombreux taureaux et vaches célèbres portant le patronyme de La Gorgendière. En **1983**, un incendie rase l'étable de la station construite en 1973; 140 vaches et 25 veaux meurent. C'en est fini du plus important troupeau de vaches canadiennes au Québec (Provencher, 2006)



Pique-nique des éleveurs de bétail canadien à la Ferme-école de Deschambault/J.B. Roy - 1943

En **1982** : La race Canadienne est en disparition et seule une action concertée menée sur plusieurs fronts peut éviter un tel désastre.

En **1984** : Publication du rapport *Le patrimoine agricole et horticole du Québec* de Jean Provencher, et les constats :

- Depuis 1850, l'élevage de la vache Canadienne n'a bénéficié d'aucun soutien gouvernemental et technique. Depuis ce temps, les gouvernants, les stations de recherche, la plupart des généticiens et des agronomes, les uns après les autres, ont laissé les éleveurs à eux-mêmes. Voici deux exemples :
 - 1- Dans les années 1850, la chambre d'agriculture favorise les sociétés de comtés qui importent des animaux étrangers;
 - 2- Dans les années 1970-80, des responsables de l'Office du crédit agricole du Québec font pression auprès des éleveurs pour leur faire abandonner la Canadienne au profit de la vache Holstein.

- Depuis septembre 1982, le CIAQ et la SEBC ont un programme de croisement avec la Suisse Brune.
- En 1983 : On prévoit la disparition de la race Canadienne si rien n'est fait, il en reste seulement 10 000 têtes.

Les recommandations du rapport Le patrimoine agricole et horticole du Québec :

QUE le ministre des Affaires culturelles s'efforce de convaincre son collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de l'intérêt et de l'urgence d'assurer avec constance la conservation et l'évolution des races animales (cheval et bovin canadiens) développées au Québec, étant entendu que leurs valeurs intrinsèques peuvent encore être appréciées diversement et contribuer de façon originale à notre production agricole;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'efforce aussi, de concert avec les éleveurs, les usagers et l'industrie , d'innover en matière de produits ou d'usages qui mettront à contribution les caractères particuliers des races animales autochtones;

QUE le ministère de l'Agriculture et celui de la Science et de la Technologie unissent leurs efforts pour adjoindre au Centre d'insémination artificielle du Québec à St-Hyacinthe un nouveau centre de recherche sur le patrimoine génétique animal, centre dont le mandat pourrait être l'inventaire, la conservation et le développement du matériel génétique vivant (bovin, chevalin, avicole).

En **1999** : Publication d'un décret gouvernemental. La poule Chanteclerc, la vache Canadienne et le cheval canadien sont reconnus par l'Assemblée nationale comme des races animales du patrimoine agricole du Québec.

En **2007** : Adoption du premier Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques par le biais de la *Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoogénétiques*, dans laquelle les gouvernements réaffirment leurs responsabilités communes et individuelles en matière de gestion des ressources zoogénétiques (169 pays signataires, dont le Canada). Un premier cadre international encourageant la gestion raisonnée des ressources zoogénétiques.

En **2008** : Publication par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de la première évaluation globale de la biodiversité des animaux d'élevage : *L'État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Le rapport recense l'état de 2 000 races aviaires et de 5 559 races de mammifères dans le monde. Au total, 690 de celles-ci sont déjà disparues dont 62 entre 2000 et 2006 alors que 20 % des races restantes (1 491) sont jugées « à risque » d'extinction.

Les races « à risques » sont réparties dans les catégories suivantes :

Critique : une race est classée comme critique si le nombre total de femelles reproductrices est inférieur ou égal à 100 ou si le nombre total de mâles reproducteurs est inférieur ou égal à cinq; ou si la taille globale de la population est inférieure ou égale à 120 et décroissante et le pourcentage de femelles accouplées en race pure est inférieur à 80 pour cent et n'est pas classifié comme disparu.

Critique maintenue : les populations critiques pour lesquelles des programmes de conservation actifs sont en place ou les populations sont maintenues par des compagnies commerciales ou des instituts de recherche.

En danger : une race est classée en danger si le nombre total de femelles reproductrices est supérieur à 100 et inférieur ou égal à 1 000 ou si le nombre total de mâles reproducteurs est inférieur ou égal à 20, mais supérieur à cinq; ou si la taille globale de la population est supérieure à 80 et inférieure à 100 et croissante et si le pourcentage de femelles accouplées en race pure est supérieur à 80 pour cent; ou si taille totale de la population est supérieure à 1 000 et inférieure ou égale à 1 200 et décroissante et si le pourcentage de femelles accouplées en race pure est inférieur à 80 pour cent et elle n'est pas attribuée à aucune des catégories ci-dessus.

En danger maintenu : les populations en danger pour lesquelles des programmes de conservation actifs sont en place ou les populations sont maintenues par des compagnies commerciales ou des instituts de recherche.

Selon la FAO, la race Canadienne est la seule race de bovin à risque d'extinction originaire du Canada. L'organisme classe la race dans la catégorie « en danger maintenu ». Les effectifs de la race correspondent à la catégorie « en danger », mais un programme de conservation est en place. En effet, depuis 2005, le Programme canadien des ressources génétiques animales (initiative conjointe d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et de l'Université de la Saskatchewan) vise à préserver la diversité génétique des races par la cryopréservation des semences, des ovules, des embryons et de l'ADN du bétail et de la volaille.

Les trois formes de conservation :

Conservation in situ : conservation des animaux dans leur milieu d'élevage par l'usage continu par les éleveurs. Initié par des éleveurs de la région de Charlevoix, le processus en cours pour la création d'une appellation réservée pour la production de fromage à partir de vaches canadiennes en est un bel exemple.

Conservation ex situ in vivo : se rapporte plutôt à l'élevage d'animaux vivants hors de leur milieu d'élevage naturel, dans des jardins zoologiques par exemple.

Conservation ex situ in vitro : fait référence à la conservation externe à l'animal vivant dans un environnement artificiel, par la cryopréservation. Le Programme canadien des ressources génétiques animales en est un exemple.

« La préservation des animaux vivants favorise une évolution supplémentaire des races en interaction avec l'environnement, tandis que la conservation *in vitro* préserve l'état génétique à un instant (FAO, 2008) »

La situation actuelle

Les effectifs mondiaux de la race Canadienne sont actuellement estimés à un peu plus de 1 000 têtes, dont moins de 300 animaux pur-sang. La race est surtout rencontrée au Québec, mais on retrouve quelques animaux en Ontario, aux États-Unis et en France.

Il existe différentes façons de dresser le portrait de la race, la plus précise étant le recensement éleveur par éleveur, ce qui n'est pas disponible. Cependant, on peut obtenir une idée relativement précise à l'aide de certains indicateurs. Ainsi, l'âge moyen des vaches inscrites au contrôle laitier au Québec était de 4 ans et 2 mois en 2010 (Valacta 2011). Ce critère n'a pas évolué au cours des dernières années et rien n'indique des résultats différents spécifiquement pour la race Canadienne. De plus, le nombre d'enregistrements total des quatre dernières années à l'association de race est de 983. Ce nombre est un très bon estimé du nombre d'animaux vivants qui détiennent un certificat d'enregistrement, il faut ensuite y ajouter un certain pourcentage d'animaux non enregistrés pour évaluer le cheptel total.

En 2010, le Réseau Laitier Canadien (RLC) établissait le taux de consanguinité au sein de la population de bovins canadiens à 7,84 %. Ce pourcentage, de même que son taux d'accroissement annuel au cours de la dernière décennie, était le plus élevé de toutes les races laitières. Les valeurs de consanguinité exprimées en pourcentage reflètent la probabilité qu'un animal ait hérité le même gène de ses 2 parents. Cette probabilité augmente lorsque les parents sont apparentés avec des ancêtres communs. Le RLC a quantifié la dépression de la performance due à la consanguinité en utilisant la population Holstein comme base de calcul. Les caractères les plus affectés par une hausse de la consanguinité sont la production, la fertilité, la performance de vêlage et la longévité. Il est généralement accepté que le seuil de consanguinité à surveiller se situe aux environs de 6,25 %.

Niveau actuel de consanguinité et le changement dans la moyenne de consanguinité pour chaque race

Race	% consanguinité	Moyenne d'accroissement de consanguinité par période			
		1970-79	1980-1989	1990-1999	2000-2009
Ayrshire	5,5	0,26	0,19	0,10	-0,04
Suisse Brune	5,98	0,03	0,22	0,13	0,14
Canadienne	7,84	0,08	0,29	0,21	0,15
Guernsey	6,64	0,05	0,10	0,21	0,15
Holstein	5,87	0,12	0,08	0,27	0,08
Jersey	5,92	0,13	0,05	0,16	0,07
Shorthorn	2,14	0,03	0,00	0,26	-0,11

RLC (2010)

La Canadienne est une race de taille moyenne, très rustique et maternelle, notamment en raison du contexte dans lequel elle a été développée telle que décrite précédemment. Par contre, elle accuse un retard notable par rapport aux autres races présentement utilisées au niveau de la production laitière en raison de la quasi-absence de sélection génétique dans les dernières décennies. Ses qualités peuvent tout de même rendre son utilisation intéressante.

Portrait des vaches canadiennes inscrites au contrôle laitier en 2010

	Rang centile 10	Moyenne	Rang centile 90
Production laitière (kg/an)	3 869	5 258	6 098
Gras, kg (%)	154 (3,95)	223 (4,24)	259 (4,42)
Protéines, kg (%)	127 (3,25)	184 (3,48)	212 (3,58)
Poids du troupeau (kg)	416	473	511

Valacta 2011

La Canadienne, la race qui revitalise des régions

L'année 1998 marque le retour de la production laitière aux Iles-de-la-Madeleine, avec l'arrivée de la Fromagerie le Pied-de-Vent. Voulant mettre en valeur le terroir des Iles-de-la-Madeleine, les promoteurs optent pour la vache Canadienne. En 2010, la fromagerie inaugurerait sur son site le 36^e *ÉCONOMUSÉE* du réseau sur le marché du Québec. La fromagerie produit deux fromages de lait cru et entier : le Pied-de-Vent et la Tomme des demoiselles.

Description des fromages

(<http://fromagesdici.com>)

Le Pied-de-Vent :

Fromage fermier au lait cru, à pâte molle affinée en surface et à croûte lavée. Le Pied-De-Vent a une saveur de noisette et de champignon. Il est disponible à sa fromagerie, dans les épiceries et les fromageries spécialisées ainsi que dans quelques supermarchés.

Pâte molle à croûte lavée, naturelle ou mixte

Fromages au lait cru

M.G. : 27 % Humidité : 50 %

La Tomme des demoiselles :

Fromage fermier, de garde, au lait cru de vache, à pâte pressée, affiné plus de 6 mois, aux saveurs marquées et fruitées. Il est disponible à sa fromagerie, dans les épiceries et les fromageries spécialisées ainsi que dans quelques supermarchés.

Pâte ferme à croûte lavée

Fromages au lait cru

M.G. : 38 % Humidité : 24 %

En 2004, la table agrotouristique de Charlevoix discute avec des producteurs laitiers et un fromager afin de trouver des solutions à la disparition, les unes après les autres, des entreprises laitières du territoire. Trois ans plus tard, grâce à la persévérance de quelques personnes, deux troupeaux de vaches de race Canadienne étaient en production, forts de l'appui d'un partenaire de taille, la Laiterie Charlevoix. La laiterie débute alors le développement d'un nouveau fromage. En 2008, alors que la Ville de Québec fête son 400^e anniversaire, lors de l'ouverture officielle du marché public des Fêtes de la Nouvelle-France, le fromage fait de lait des vaches de race Canadienne de Charlevoix « Le 1608 » est lancé. Le journal Globe and Mail publiera d'ailleurs, quelques mois plus tard, « More Canadian than maple syrup », un article sur ce fromage produit à partir du lait de la seule race bovine développée en Amérique du Nord.

Le 1608 :

Le 1608 est fabriqué en meules de 8 kg est un fromage typique à pâte cuite. Le lait provient à 100 % de vaches canadiennes. La pâte est cuite, pressée et affinée dans la masse pendant une longue période. La période d'affinage de ce fromage est de 3 à 6 mois. Sa pâte est jaune foncé de texture crémeuse, est fondante dans la bouche, sa texture s'améliore avec l'âge et son goût se développe sans amertume. Il est disponible à sa fromagerie, dans les épiceries et les fromageries spécialisées ainsi que dans quelques supermarchés.

Pâte ferme à croûte lavée

M.G. : 30 % Humidité : 42 %

Puis en 2010, un autre producteur démarrait la production avec des Canadiennes, pour un total de 550 000 litres de lait produits par année. D'ici 5 ans, les producteurs de Charlevoix visent une production entre 1 000 000 et 1 500 000 litres, selon les besoins du transformateur. Le démarrage de nouvelles entreprises est d'ailleurs prévu afin de venir combler ces besoins.

Le regroupement de gestion et de valorisation des fromages de vaches de race Canadienne

En 2011, le Regroupement de gestion et de valorisation des fromages de vaches de race Canadienne a été créé. Ce regroupement qui compte les producteurs et transformateurs des 3 fromages ci-haut mentionnés est actuellement en processus de demande d'appellation réservée dans la catégorie « Appellation de spécificité ». Cette catégorie d'appellation réservée ne fait pas référence à une origine, mais a pour objet de mettre en valeur une particularité, dans ce cas-ci le fromage fait de lait de vache de race Canadienne. Le cahier de charge qui en découlera pourra servir à revitaliser d'autres régions. Depuis la création de la *Loi sur les appellations réservées* en 1996, le Québec compte seulement deux appellations réservées à ce jour soit : le mode de production biologique et l'Agneau de Charlevoix.

La vache historique et la vache productive : une seule et même vache

Lorsqu'on prend connaissance de l'histoire de la race bovine Canadienne à travers les siècles, on prend conscience de l'importance de cette race pour l'agriculture des Canadiens français. Depuis plusieurs années, quelques agriculteurs, avec le soutien du MAPAQ et de différents organismes, ont travaillé à préserver indirectement la race en utilisant son lait pour faire des produits spécifiques. Dans certains cas, c'est la Canadienne qui a permis de préserver des entreprises, grâce à l'appui d'un milieu dynamique et conscient de l'importance de pouvoir « faire autrement ». Dans des régions où la taille et l'alimentation de cette vache la rendent plus intéressante que les races de gros gabarit, les acteurs de l'industrie laitière se sont concertés et y ont vu le moyen de continuer à vivre de l'agriculture en respectant les forces et faiblesses de leur territoire. Par leur action ces gens ont contribué et contribuent encore à la préservation de la race, non pas dans le but premier de la préserver en tant que race bovine historique, mais bien afin de valoriser son lait bien adapté pour la fabrication de produits différenciés. Et c'est tant mieux si l'ont fait d'une pierre deux coups.

Lorsqu'il est question de la race bovine Canadienne, il ne faut pas la considérer uniquement d'un point de vue historique de préservation. Il est primordial de tenir compte du côté production et rentabilité. À une époque où les marchés courts et les produits du terroir sont d'actualité, il y a là une opportunité intéressante : valoriser ce qui est différent, tout en permettant à des territoires particuliers de remettre en service des bâtiments anciens abandonnés, car non adaptés aux vaches de gros gabarit, mais qui conviennent très bien aux petites vaches de cette race. Une petite

vache mange moins, rejette moins et est donc plus « environnementale ». Dans l'optique d'un développement durable et de la vitalité du milieu rural, c'est quelque chose qu'il faut garder en tête.

Les consommateurs, de plus en plus exigeants, apprécient l'offre grandissante de produits à valeur ajoutée. Ils aiment savoir ce qu'ils mangent et ils sont heureux de pouvoir se procurer des produits locaux diversifiés, surtout lorsqu'ils ont la chance de connaître personnellement les agriculteurs et transformateurs. La demande pour ces produits distinctifs est en croissance et certains agriculteurs et transformateurs l'ont bien compris. Si les produits sont, de surcroît, liés à la sauvegarde de la seule race bovine Canadienne sous décret gouvernemental et que le consommateur est mis au courant, nul doute de l'attrait particulier pour lui de participer à cet effort de préservation par l'achat du produit. En effet, l'achat d'un produit est aussi l'expression de certaines valeurs qui peuvent être liées à la préservation des ressources naturelles, au bien-être animal ou au soutien de l'économie agricole régionale, pour ne citer que quelques exemples.

Les orientations et les priorités du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral en matière d'agriculture

Le MAPAQ et « Le livre vert pour une politique bioalimentaire »

Le livre vert expose le projet de politique bioalimentaire québécoise. Il définit la vision, les orientations et les objectifs qui, une fois adoptés, guideront les interventions gouvernementales au cours des prochaines années. À la page 18 du livre vert, on peut lire La Vision, pour DONNER LE GOÛT DU QUÉBEC :

« Faire du bioalimentaire un secteur reconnu pour ses produits alimentaires distinctifs et de qualité ainsi que pour sa contribution à l'essor économique du Québec et à la vitalité de ses régions dans une perspective de développement durable. »

Ce projet de politique bioalimentaire proposé s'appuie sur **trois grandes orientations** :

1- Distinguer nos produits alimentaires

La première orientation se concentre sur le produit alimentaire et vise à ce que les consommateurs d'ici et d'ailleurs aient un préjugé favorable à l'égard des produits du Québec. Ce virage s'appuie sur la reconnaissance de la grande qualité des produits alimentaires du Québec, sains et sécuritaires, de leurs traits distinctifs et de leur apport à une saine alimentation.

2- Renforcer notre capacité concurrentielle

La deuxième orientation met l'accent sur la présence d'une dynamique économique qui contribue au renforcement de la capacité concurrentielle du secteur et de ses entreprises et qui promeut la formation et le savoir-faire.

3- Valoriser l'environnement et le territoire du Québec

Enfin, la troisième met en évidence toute la pertinence et les avantages de miser sur un environnement de production durable qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et qui est lié aux préoccupations environnementales de la population québécoise.

À la lecture de ces extraits du livre vert, on constate que l'utilisation des bovins de race Canadienne pour faire des produits différenciés est un projet qui cadre avec les trois orientations présentées par le MAPAQ : 1- un produit distinctif, 2- qui augmente l'offre de produits différenciés, 3- qui favorise l'occupation dynamique des territoires par la revitalisation d'anciens bâtiments adaptés aux animaux de plus petits gabarits.

Les priorités scientifiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) :

La Stratégie de science et d'innovation d'AAC définit sept priorités et le Plan d'action stratégique en matière de science et d'innovation permet de produire les résultats clés attendus, associés à chaque priorité. Nous nous attardons ici plus spécifiquement sur la 6^e priorité :

Bioressources canadiennes - La protection et la conservation de leur diversité génétique.

L'acquisition, la conservation, le maintien, la caractérisation, l'évaluation, la documentation et l'utilisation accrue des ressources génétiques sont des responsabilités du gouvernement fédéral. Ces tâches concernent toutefois également les producteurs agricoles, les autres gouvernements, les organismes de réglementation, les organismes internationaux, le milieu universitaire et l'industrie. Le nouveau Programme canadien des ressources génétiques animales (PCRGA), qui est une initiative conjointe entre AAC et l'Université de la Saskatchewan, est situé à Saskatoon. Créé en 2005, il assure la conservation à long terme de la diversité génétique des races animales et aviaires canadiennes grâce à la cryoconservation du *germoplasme*, à un appui pour les productions animales écologiques et au maintien de la sécurité alimentaire.

Pourquoi faut-il préserver nos ressources génétiques (AAC)

Pour répondre aux exigences des consommateurs qui veulent un approvisionnement constant d'aliments et d'autres produits animaux de haute qualité, il faut un travail intensif d'amélioration génétique et de sélection ainsi que des systèmes de production efficaces. Cependant, il y a un risque d'érosion de la diversité génétique des races de bétail et de volailles traditionnelles. Compte tenu des changements environnementaux et de l'émergence de nouvelles maladies animales, il est essentiel de préserver et de maintenir les ressources génétiques animales du Canada. En conservant le matériel génétique du bétail et de la volaille, nous veillons à ce que :

- le Canada renforce sa capacité à réagir rapidement aux risques liés à la biosécurité, à l'environnement et à la salubrité des aliments et qu'il crée des débouchés économiques par son expertise des ressources biologiques;

Une des priorités du gouvernement fédéral est de préserver et maintenir les ressources génétiques. La race bovine Canadienne fait partie des ressources génétiques précieuses pour l'agriculture du pays.



Pique-nique des éleveurs de bétail canadien à la Ferme-école de Deschambault/J.B. Roy - 1943

Conclusion

Selon la FAO, la durabilité d'une race donnée est dépendante de différents facteurs comme les changements culturels et sociaux, et la demande alimentaire. Elle est également dépendante de la transformation de la chaîne alimentaire; des changements des politiques et des cadres légaux nationaux et internationaux pour les importations de matériel génétique et de produits des animaux d'élevage; du développement économique et des changements technologiques. Dans la plupart des cas, c'est la combinaison des changements au sein des systèmes de production, jumelée avec le manque de rentabilité économique, qui joue le rôle majeur dans le déclin d'une race. La race bovine Canadienne a été victime d'une industrie qui voulait une grande quantité de lait produit par vache, ce qu'elle ne pouvait offrir comparativement aux vaches de grande taille. Elle possède cependant des qualités de plus en plus recherchées par les transformateurs.

Étant donné son importance historique, l'utilisation de la race bovine Canadienne en tant que race économiquement intéressante est plus que nécessaire. À une époque pas si lointaine, elle était considérée comme la meilleure race laitière. Elle fait actuellement la preuve, dans la région de Charlevoix et aux Iles-de-la-Madeleine, qu'elle est rentable lorsque jumelée à des projets de produits spécifiques.

La race Canadienne possède actuellement un statut particulier par son état de race classée en « danger maintenu ». Il est primordial que les différents gouvernements et organismes, aidés par les producteurs, travaillent de concert afin que la race puisse croître, ne plus être considérée comme en danger et retrouve ses lettres de noblesse en prouvant que si elle est utilisée en considérant ses forces propres, elle n'a rien à envier aux autres races présentes au Canada.



Concours d'appréciation du bétail à la Ferme de Deschambault/Omer Beaudoin - 1948

Références :

AVON, Laurent. 2007. La race Bovine Canadienne, Institut de l'Élevage – Département Génétique, 2 p.

COUTURE, Joseph-Alphonse. 1882 « Traité sur l'élevage et les maladies des bestiaux ». Québec, J.A. Langlais, libraire-éditeur. 235,iii,(1) p. Avec 16 feuillets de planches, certains en dépliants.

FORTIN, Louis-de-Gonzague. 1940. Histoire de la Race Bovine Canadienne, La Bonne Terre, « École supérieure d'Agriculture », Ste-Anne de la Pocatière, 286 p.

Gouvernement du Québec, MAPAQ. 2011. Livre vert pour une politique bioalimentaire, 61 p.

Dans le document de Louis-de-Gonzague Fortin, plusieurs citations proviennent des documents suivants :

Journal d'Agriculture, 1844
Journée d'Agriculture de Québec, 1886
Journal d'Agriculture, 1889

GUAY, Donald. 1992. Chronologie de l'Industrie Laitière au Québec (1608-1992), Gouvernement du Québec, MAPAQ, Direction de la recherche et du développement, 120 p.

MORIN, Adrien. Date inconnue La race bovine Canadienne, ses origines – ses caractéristiques, Notes Historiques, Société des Éleveurs de Bovins Canadiens, 4 p.

PROVENCHER, Jean. 2006. La Station de recherche de Deschambault. Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 60 p.

PROVENCHER, Jean, 1984. Le patrimoine agricole et horticole au Québec : état de la situation et recommandations. Commission des biens culturels du Québec. 94 p.

RIEDL, Sue. 2009. More Canadian than maple syrup, The Globe and Mail.

Statuts du Livre de généalogie et du Livre d'or de la Race Bovine Canadienne. (Québec), s.n., 1893, 23 p.

La voie de l'avenir : Sommaire du Plan d'action stratégique en matière de science et d'innovation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada 2010

L'état des Ressources Zoo-génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture dans le Monde, Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'agriculture, Rome, 2008, 557 p.

L'évolution de la production laitière 2010, Le producteur de lait québécois (numéro spécial), Valacta, mai 2011

Mise à jour sur la Consanguinité - Août 2010 -, Réseau laitier canadien, <http://www.cdn.ca/francais/articles.php>

Note

Plusieurs des documents gouvernementaux mentionnés ci-haut sont conservés à la bibliothèque du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Nous avons pu les emprunter pour les consulter, mais pour les plus anciens, étant donné leur grande valeur, nous avons consulté des photocopies préparées par la bibliothèque.

Photographies

Les photographies reproduites dans le document proviennent de : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (E6).

À la page 4 : Vache Canadienne grande championne à Saint-Hyacinthe/François Fleury – 1943, COTE : **E6,S7,SS1,P13732**

À la page 6 : Docteur J.A. Couture, société des éleveurs/Roland Charuest – 1946, COTE : **E6,S7,SS1,P451**

À la page 8 : Troupeau de la ferme-école provinciale de Deschambault/Omer Beaudoin – 1948, COTE : **E6,S7,SS1,P64643**

À la page 9 : Pique-nique des éleveurs de bétail canadien à la ferme-école de Deschambault/J.B. Roy – 1943, COTE : **E6,S7,SS1,P14494**

À la page 18 : Pique-nique des éleveurs de bétail canadien à la ferme-école de Deschambault/J.B. Roy – 1943, COTE : **E6,S7,SS1,P14497**

À la page 19 : Concours d'appréciation du bétail à la ferme de Deschambault/Omer Beaudoin – 1948, COTE : **E6,S7,SS1,P64729**

Annexe 1- Déclaration d'Interlaken sur les ressources zoo-génétiques (texte original sans correction)

1 Conscients des rôles essentiels et de la valeur des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment de leur contribution à la sécurité alimentaire pour les générations actuelles et futures; ayant présentes à l'esprit les menaces que la perte et l'érosion de ces ressources font peser sur la sécurité alimentaire et la nécessité pour les communautés rurales de conserver leurs moyens de subsistance; nous, représentants de cent neuf États et la Communauté européenne, ainsi que de quarante-deux organisations nous sommes réunis à Interlaken (Suisse), à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour cette Première Conférence technique internationale sur les ressources zoo-génétiques, accueillie par le Gouvernement suisse, conscients de nos responsabilités et des nombreux défis que nous avons à relever mais convaincus que des progrès peuvent et doivent être faits et confiants dans notre aptitude à les accomplir. Cette Conférence technique internationale sur les ressources zoo-génétiques représente une importante contribution à l'établissement d'un cadre international efficace pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et pour la sécurité alimentaire mondiale.

2 Nous reconnaissons que les États ont des droits souverains sur leurs ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

3 Confirmant nos responsabilités communes et individuelles concernant la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, nous reconnaissons l'inter-dépendance des pays, des régions et des peuples en ce qui concerne ces ressources.

4 Nous nous engageons à assurer l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous nous engageons aussi à faciliter l'accès à ces ressources, ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, conformément aux obligations internationales et aux législations nationales pertinentes. Notre objectif est de renforcer la sécurité alimentaire mondiale, d'améliorer l'état nutritionnel de l'humanité et de contribuer au développement rural.

5 Nous saluons la publication du rapport sur *L'état des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, qui est le fruit d'un processus lancé à l'initiative des pays avec les conseils de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Ce rapport représente la première évaluation mondiale détaillée de l'état des ressources zoo-génétiques et offre une base pour le *Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques*.

6 Nous reconnaissons que la diversité actuelle des espèces animales n'est pas utilisée au maximum de ses possibilités pour accroître la production alimentaire, améliorer la nutrition humaine et renforcer le soutien aux communautés rurales, ni pour favoriser la mise en place de systèmes de production plus efficaces. Nous

notons avec une vive inquiétude la lourde perte actuelle de races d'animaux d'élevage. L'érosion continue et la perte de ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture mettraient en péril les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer l'état nutritionnel de l'humanité et à promouvoir le développement rural. Nous reconnaissons qu'il convient d'accentuer les efforts visant à renforcer la conservation, la mise en valeur, l'amélioration et l'utilisation durable des ressources zoo-génétiques.

7 Nous reconnaissons que des mesures doivent être prises rapidement pour conserver les races animales menacées, compte tenu du rythme inquiétant de l'érosion des ressources zoo-génétiques.

8 Nous reconnaissons la nécessité de favoriser l'acquisition de connaissances, en particulier dans le cadre de la recherche afin d'améliorer l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques.

9 Nous reconnaissons que les ressources génétiques des espèces animales absolument indispensables pour la sécurité alimentaire, la durabilité des moyens de subsistance et le bien-être de l'humanité sont issues à la fois de la sélection naturelle et de la sélection dirigée par les petits éleveurs, agriculteurs, pasteurs et sélectionneurs, à travers le monde et de génération en génération. On dispose ainsi d'une grande variété d'espèces animales qui offrent un large éventail d'avantages à l'environnement, à l'humanité et à son patrimoine culturel. Nous sommes conscients du fait que tous les pays ont un rôle à jouer dans la conservation de ces ressources, qui sont à la base de la mise en valeur des ressources animales, de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition de leurs populations rurales et urbaines et dans le soutien de leurs populations rurales.

10 Nous reconnaissons que le maintien de la diversité des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est essentiel pour permettre aux agriculteurs, aux éleveurs et aux sélectionneurs de faire face aux défis actuels et futurs pour la production résultant des changements qui se produisent dans l'environnement, notamment d'ordre climatique, pour renforcer la résistance à la maladie et aux parasites et pour répondre à l'évolution de la demande de consommation de produits d'origine animale. Nous reconnaissons également la valeur intrinsèque de la diversité biologique et l'importance écologique, génétique, sociale, économique, médicinale, scientifique, éducative, culturelle et spirituelle des espèces animales d'élevage, et notre devoir moral de veiller à ce que les ressources génétiques soient disponibles pour les générations futures.

11 Nous savons que la demande de viande, de lait et d'autres produits d'origine animale est en très forte hausse. L'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture apporteront une contribution vitale à la réalisation des objectifs de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, ainsi que des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de l'Objectif no 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim, et de l'Objectif no 7: Assurer un environnement durable. L'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

peuvent également contribuer de façon essentielle à faciliter la mise en oeuvre du programme Action 21 et de la Convention sur la diversité biologique.

12 Nous reconnaissons l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones et les agriculteurs, les éleveurs et les sélectionneurs de toutes les régions du monde ont apportée et continueront d'apporter à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous reconnaissons en outre la contribution historique de toutes les personnes travaillant dans le secteur de l'élevage, qui ont façonné les ressources zoo-génétiques en fonction des besoins de la société. C'est en possédant et en gérant des ressources génétiques de leurs animaux d'élevage qu'elles ont apporté leur contribution importante par le passé. Ce sont ces mêmes modalités qui doivent être préservées pour que la société puisse en retirer à l'avenir des avantages. Nous affirmons qu'elles devraient recevoir une part équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous affirmons qu'il est souhaitable, éventuellement, sous réserve des législations nationales, de respecter, préserver et maintenir les savoirs traditionnels concernant la sélection et la production animales comme contribution au maintien des moyens de subsistance et qu'il est nécessaire d'assurer la participation de toutes les parties prenantes à la prise de décisions, à l'échelon national, sur les questions concernant l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques.

13 Nous savons qu'il faudra répondre à la demande future de produits d'origine animale dans le contexte d'une agriculture et d'un développement durables et que cela nécessitera des approches intégrées du développement économique et la poursuite d'objectifs sociaux, culturels et environnementaux. Nous comprenons qu'il est nécessaire d'adopter des approches de la gestion qui allient le meilleur des savoirs traditionnels et modernes et des technologies modernes et qu'il convient d'appliquer l'approche par écosystème agricole et des pratiques intégrées de gestion des ressources naturelles.

14 Nous sommes conscients de l'existence de graves lacunes et faiblesses dans les aptitudes nationales et internationales à inventorier, suivre, caractériser, utiliser durablement, mettre en valeur et conserver les ressources zoo-génétiques. Nous reconnaissons la nécessité de financements substantiels, d'un appui durable pour les programmes nationaux et internationaux concernant les ressources zoo-génétiques de manière à renforcer la sécurité alimentaire mondiale et à contribuer à un développement rural durable. Nous affirmons qu'il est nécessaire de réexaminer la capacité institutionnelle et les structures, programmes et politiques de gestion, d'identifier les insuffisances et d'y remédier par le renforcement des capacités nationales, en particulier dans les pays en développement. Nous demandons un renforcement des partenariats entre gouvernements, chercheurs, agriculteurs, pasteurs, éleveurs, sélectionneurs et consommateurs, afin de tirer profit des actuels efforts de gestion des ressources zoo-génétiques, de combler les lacunes et de surmonter les faiblesses principales.

15 Nous reconnaissons que le transfert de technologies relatives à l'utilisation durable, à la mise en valeur et à la conservation des ressources zoo-génétiques est

essentiel pour assurer la sécurité alimentaire mondiale et répondre aux besoins d'une population mondiale croissante et devrait être facilité, conformément aux obligations internationales et aux législations nationales pertinentes. Nous reconnaissons que l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture nécessiteront l'appui et la participation des agriculteurs, des pasteurs et des sélectionneurs, des communautés locales et autochtones, des organisations et institutions, du secteur privé et de la société civile. Nous reconnaissons la nécessité de promouvoir une coopération technique et financière aux échelles régionale et internationale entre les pays, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

16 À cette première Conférence technique internationale sur les ressources zoo-génétiques, nous avons adopté le *Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques*. Nous sommes convaincus de l'importance extrême qu'il y a à intégrer dans les politiques, plans et programmes nationaux en matière de diversité biologique et d'agriculture, et du caractère indispensable de la coopération nationale, régionale et internationale. Ce *Plan d'action mondial* fournit un cadre complet et cohérent pour l'amélioration des activités de gestion concernant les ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, notamment par le renforcement des politiques, des institutions et des capacités. La mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* contribuera à créer des synergies entre les activités en cours, ainsi qu'à faciliter l'utilisation optimale des ressources financières et humaines disponibles et il faut redoubler d'efforts pour maintenir des ressources financières suffisantes pour soutenir les pays en développement.

17 Nous reconnaissons que la fourniture de ressources neuves et supplémentaires peut avoir des incidences considérables sur la capacité de la planète à prendre en charge les questions d'utilisation durable, de mise en valeur et de conservation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous recommandons donc vivement que des mesures concrètes soient prises pour accroître suffisamment les ressources financières à l'appui de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques* par les pays en développement et les pays en transition.

18 Nous reconnaissons que la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques* est principalement du ressort des gouvernements nationaux. Nous nous engageons à honorer nos engagements à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en oeuvre ce *Plan d'action mondial*, conformément à nos capacités et à nos ressources nationales. Nous invitons toutes les personnes, communautés et organisations à s'associer à la cause commune.

19 Nous reconnaissons le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en matière d'appui des efforts déployés par les pays pour mettre en oeuvre le *Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques*. Nous invitons la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à superviser et à évaluer les progrès de la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques* et à faire rapport à ce sujet.

20 Nous remercions chaleureusement le Gouvernement Suisse, qui a accueilli la Conférence technique internationale sur les ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, a pris d'excellentes dispositions pour son organisation et a contribué, grâce à son hospitalité généreuse, au succès éclatant de cette Conférence.

Adoptée le 7 septembre 2007.

Annexe 2- Information provenant du document de la FAO (texte original sans correction)

Identification et promotion de produits de qualité

De nombreuses races locales peuvent fournir des produits uniques de qualité supérieure aux produits obtenus par les races commerciales à haut rendement. Les races locales et leurs produits peuvent également être valorisés en tant que représentants des systèmes agricoles traditionnels. De plus, de nombreuses races locales ont joué pendant longtemps un rôle clé dans la vie sociale et culturelle des populations rurales – y compris les traditions religieuses et civiques, le folklore, la gastronomie, les produits spécialisés et l'artisanat (Gandini et Villa, 2003). Potentiellement, ces caractéristiques peuvent être la base d'une production d'élevage diversifiée et d'une plus grande rentabilité des races locales.

Les objectifs de conservation ont été favorisés par des subventions directes (voir ci-dessous) et par la promotion de produits de spécialité à forte valeur ajoutée. Cette dernière approche a connu un succès particulier dans les régions méditerranéennes où la diversité des races des systèmes de production est encore associée à la variété des produits d'origine animale, des préférences alimentaires et des traditions culturelles.

Cette stratégie est aujourd'hui soutenue par les systèmes européens de certification des produits agricoles, comme l'AOP (appellation d'origine protégée) et l'IGP (indication géographique protégée) et également par le développement de marques commerciales spécifiques. Dans le cas de l'Europe, ces efforts de conservation sont mis en oeuvre au sein d'une économie hautement développée qui peut soutenir divers produits de grande valeur ainsi que des actions pour favoriser des objectifs culturels et environnementaux. Les possibilités d'appliquer de telles approches sont probablement plus

Les méthodes *in vitro* fournissent une importante stratégie de secours, lorsque la conservation *in vivo* ne peut pas se mettre en place ou ne peut pas conserver la taille de la population nécessaire. Elles peuvent également représenter la seule option en cas de situation d'urgence, comme les foyers de maladies ou les guerres. Dans le passé, l'intérêt pour la cryoconservation en tant que moyen de soutien aux programmes de sélection a entraîné des solutions techniquement solides pour les principales espèces d'animaux d'élevage. Cependant, il est nécessaire d'élaborer rapidement des procédures standard pour toutes les espèces d'animaux d'élevage. La congélation d'échantillons de tissu semble être une méthode attrayante à cause de la facilité avec laquelle le matériel génétique est échantillonné. Cependant, la difficulté de reproduire des animaux vivants à partir de ces échantillons suggère qu'il faudrait la considérer une méthode de dernier ressort. Alors qu'il existe clairement une préférence pour le maintien des races d'animaux d'élevage dans les environnements de production dans lesquels ils se sont développés, il est important d'évaluer avec attention si les objectifs d'une conservation pourraient également être atteints dans un contexte *ex situ*. Ceci dépendra clairement de l'espèce et des conditions *ex situ* spécifiques. Dans les pays en développement, la plupart des

exemples de conservation *ex situ* rapportés sont liés à des populations *in situ* et il est difficile de savoir si ces deux types de conservation sont viables indépendamment l'un de l'autre.

M. Müller fait remarquer que le changement climatique est un facteur sensible qui vient s'ajouter à d'autres périls menaçant les races animales, à savoir: la rapidité et le manque de réglementation des changements sociaux et économiques; la dépendance accrue à l'égard d'un petit nombre de races à rendement élevé; les maladies animales; la pauvreté, l'instabilité socio-économique et les conflits armés dans certaines des zones les plus riches en ressources zoo-génétiques. Il ajoute que des mesures liées aux politiques et aux technologies appropriées devaient être prises de toute urgence pour améliorer l'utilisation de la diversité zoo-génétique. Utilisation durable et amélioration génétique sont par conséquent des éléments clés du plan mondial d'action, car ce sont elles qui déterminent en grande partie les opportunités de conservation des ressources génétiques. La caractérisation des races est tout aussi importante, continue M. Müller, et il est fondamental d'affronter les lacunes et faiblesses des pays en développement en matière d'inventaire, de caractérisation, de conservation et d'utilisation de leurs races animales. Les flux génétiques favorisent la diversité dans les situations suivantes :

Les animaux importés ou les races importées s'adaptent à l'environnement local et une variété locale des races importées se développe. Par exemple, l'introduction des races espagnoles et portugaises en Amérique du Sud a eu pour résultat les robustes Criollo. Un autre exemple est la diffusion du mouton Mérino dans une grande partie de l'Europe et dans de nombreux pays du monde.

Dilution et disparition des races locales.

Le croisement indiscriminé avec les races importées a souvent été la raison de la dilution des races locales, sans que ceci produise des gains significatifs pour la production ou les autres caractéristiques désirables. Il est évident que les éléments génétiques doivent être inclus dans les stratégies de contrôle des maladies, notamment à la lumière de la durabilité limitée de nombreuses autres méthodes. Des preuves documentées sur la variation intra et interrassiale en matière de sensibilité à de nombreuses maladies importantes sont disponibles et, dans un certain nombre de cas, cet élément a été inclus dans les programmes de sélection. Cependant, la recherche sur la génétique de la résistance et de la tolérance aux maladies des animaux d'élevage est plutôt limitée pour ce qui est des maladies, des races et des espèces étudiées. Si les races disparaissent avant l'identification de leurs qualités de résistance aux maladies, les ressources génétiques qui pourraient largement contribuer à l'amélioration de la santé et de la productivité animales seront perdues à jamais.

Dans le cadre de l'agriculture préindustrielle, les races des animaux d'élevage devaient s'adapter aux environnements locaux, remplissaient des fonctions multiples et étaient ainsi très différentes. Cependant, à cause de la demande croissante en produits d'origine animale, le secteur de l'élevage s'est rapidement orienté vers des systèmes intensifs et spécialisés dans lesquels l'environnement de production est contrôlé et les caractères de production sont les critères clés pour la sélection des espèces et des races. La demande du secteur industrialisé en ressources zoo-

génétiqes a été satisfaite par un nombre limité de races à haut rendement, ce qui a fait diminuer la diversité génétique intra et interraciale.

Les principaux objectifs du ***Plan d'action mondial pour les ressources zoo-génétiques*** sont les suivants:

- promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoo-génétiques afin de garantir la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le bien-être des populations humaines dans tous les pays;
- assurer la conservation de la diversité des ressources zoo-génétiques importantes pour les générations présentes et futures, et mettre un terme à la perte incontrôlée de ces ressources cruciales;
- promouvoir un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources zoo-génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et reconnaître le rôle des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques intéressant la conservation des ressources génétiques animales et leur utilisation durable et, le cas échéant, mettre en place des politiques et des législations appropriées;
- répondre aux besoins des éleveurs nomades et des agriculteurs sédentaires en garantissant leurs droits individuels et collectifs entérinés dans la législation nationale d'accéder sans discrimination au matériel génétique, à l'information, aux technologies, aux ressources financières, aux résultats des recherches, aux systèmes de commercialisation et aux ressources naturelles, pour pouvoir continuer à gérer et améliorer les ressources zoo-génétiques et tirer profit du développement économique;
- promouvoir des approches fondées sur les agro-écosystèmes pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation des ressources zoo-génétiques;
- aider les pays et les institutions responsables de la gestion des ressources zoo-génétiques à définir, mettre en oeuvre et réviser régulièrement les priorités nationales pour l'utilisation durable, la mise en valeur et la conservation de ces ressources;
- renforcer les programmes et les capacités institutionnelles des pays, en particulier en développement et en transition, et élaborer des programmes régionaux et internationaux pertinents; ces programmes devraient avoir des volets d'éducation, de recherche et de formation pour permettre la caractérisation, l'inventaire, la surveillance, la conservation, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources zoo-génétiques;
- promouvoir les activités visant à sensibiliser l'opinion publique et porter les besoins liés à l'utilisation durable et à la conservation des ressources zoo-génétiques à l'attention des gouvernements et des organisations internationales concernés.